

BUREAU FEDERAL

Réunion du 27 Mars 2015 à Paris

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mmes Françoise AMIAUD, Catherine GISCOU, Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER.
MM. Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Frédéric FORTE, Jean-Marc JEHANNO,
Jean-Pierre HUNCKLER, Philippe LEGNAME, Gérald NIVELON et Alain SALMON.

Excusés : MM. Alain BERAL et Jean-Yves GUINCESTRE.

Invités : Mme Nadine GRANOTIER. MM. Gilles DUMONT, Michel GILBERT, Paul MERLIOT.

Assistent : Mmes Charlotte DOREAU, Irène OTTENHOF et Céline REFFET.

MM. Patrick BEESLEY, Alain CONTENSOUX, Sébastien DIOT et Antoine LEGENTIL.

Documents annexés	Numéro d'annexe	Intitulé d'annexe
	1	Evolution des Unions
	2	Championnat de France U18 Elite (Saison 2015-2016)
	3	BF Stats OTM Euro 2015
	4	Charte des officiels
	5	Point Délégation Haut Niveau
	6	Commission des Dirigeants
	7	Calendrier administratif 2015/2016 V1

1. Ouverture par le Président.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite la bienvenue aux membres présents, aux invités et excuse les absents.

Le Bureau Fédéral adresse ses félicitations au club, aux joueuses et au staff de l'ESB Villeneuve d'Ascq pour le titre de Champion d'Europe brillamment obtenu hier soir en EuroCup Women. Philippe LEGNAME a représenté la FFBB sur la finale et soulève l'excellente réception de la Fédération Belge.

Jean-Pierre SIUTAT poursuit la tournée des régions à raison de 3 Ligues par semaine. Les débats sont très intéressants et les clubs ont besoin de pédagogie sur nos réformes.

Le nombre de licenciés est de 509.894 à ce jour et nous avons d'ores et déjà battu le nombre de licences clubs cette saison.

Au plan international le Président a assisté à une réunion à la FIBA pour un nouveau projet FIBA de compétition des clubs qui sera officiellement présenté le 9 avril prochain.

2. Présidence.

a. Dossier Perpignan

Stéphanie PIOGER rappelle l'historique du projet et informe que la nouvelle association sportive a contesté la décision du Bureau Fédéral, de ne pas accorder le transfert des droits sportifs. Le dossier

est passé devant le conciliateur du CNOSF. Un recours a été déposé au tribunal administratif en référé. Nous sommes dans l'attente de la décision du Tribunal Administratif.

b. Euro 2015

Jean-Pierre SIUTAT informe que le dossier avance bien. Il y a une bonne dynamique en termes de billetterie. Nous sommes à ce jour à 100.000 billets vendus. Des négociations sont en cours avec la FIBA sur des points marketing. Des rencontres ont lieu avec les joueurs cadres de l'Equipe de France. Tout le monde est déjà bien conscient de la difficulté du second tour.

Jean-Pierre HUNCKLER est ravi de constater que le système de billetterie mis en place est performant. Il informe de la mise en place d'un comité de pilotage sécurité, en raison notamment des risques d'attentat.

Raymond BAURIAUD précise que toutes les offres ont été diffusées aux clubs, Ligues et Comités et qu'une opération importante sera organisée à J-100 ainsi que le lancement des ventes à la session lors des finales de la Coupe de France

c. Réforme territoriale – Réflexion sur le Comité de Coordination National

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que les principes ont été validés lors du dernier Comité Directeur. Une explication est faite sur le territoire. Nous visons 2020 comme date, pour une mise en place opérationnelle bien organisée. Il propose la création d'un Comité de Coordination National (CCN) ainsi que la création de Comités de Coordination Régionaux (CCR), avec les principes suivants :

- CCR : réunions de façon fréquente (tous les deux mois ?) sur les dossiers à ouvrir (patrimoine, sportif,...), puis réunions de pilotage associant toutes les structures de la future région administrative, sur le même calendrier que les réunions animées actuellement par les vice-présidents de la FFBB.

Composition des CCR : Un bureau avec le président de chaque ligue et de 2 comités par ligue, 1 salarié chargé de la partie opérationnelle et 1 membre du Comité Directeur FFBB.

- CCN (pilotage FFBB) : Animation traditionnelle FFBB et accompagnement des territoires pour la réforme territoriale.

CCN avec deux volets : tout ce qui est lié à l'évolution structurelle de notre fédération (RH, statuts,...) avec l'accompagnement nécessaire et l'intégration dans notre politique des impacts des nouvelles politiques régionales.

Constitution CCN : pilotée par Pierre COLLOMB, au titre de la démarche territoriale, avec des élus en partenariat, accompagnés d'un cadre FFBB. Le premier travail à réaliser sera la rédaction de la feuille de route.

Validation du Bureau Fédéral du projet proposé.
--

3. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles.

a. Point général

Stéphanie PIOGER communique un point général sur la Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles :

- la commission juridique traitera demain, en collaboration avec la DTBN, le cas de deux joueuses qui rencontrent des problèmes avec des clubs féminins.
- Une formation des Agents de Joueurs aura lieu le 25 avril prochain avec 55 candidats inscrits.
- Examen d'Agents : 13 candidats étaient inscrits et 5 ont été reçus.

Jean-Pierre SIUTAT demande la mise en place d'un groupe de travail pour réaliser une étude et mettre en qualité les divisions intermédiaires.

b. Dossier JFL (Recours défenseur des Droits) : évolutions règlementaires.

Jean-Pierre SIUTAT rappelle l'historique du dossier, et informe qu'une relance sur ce dossier a été adressée au gouvernement ainsi qu'au Ministère des Sports.

Une discussion s'engage.

Le Bureau Fédéral ne souhaite pas apporter de modification à son règlement pour le moment et attend un arbitrage du Ministère.

- c. Etude d'une distinction de sanction entre les fonctions de joueur et d'officiel.

Stéphanie PIOGER informe que ce point figure déjà dans nos règlements.

- d. Evolution de nos textes pour sanctionner le club à travers son équipe.

Stéphanie PIOGER précise qu'une étude d'évolution et de restructuration du règlement disciplinaire est en cours.

- e. Evolutions des unions.

Michel GILBERT expose la présentation sur l'évolution des unions (annexe 1).

Un courrier sera adressé aux structures qui ont engagé des équipes sans la validation de la Commission Fédérale Règlements.

- f. Dossier Roanne.

Stéphanie PIOGER fait part de difficultés au niveau local pour le passage d'Union en CTC. Le dossier avance bien et est toujours à l'étude par les services.

4. Délégation à la Jeunesse.

- a. Point général

Cathy GISCOU présente un point général sur la Délégation Jeunesse :

- Signature convention FFSU hier soir.
- Signature de la convention avec l'Education Nationale le 18 avril prochain.
- Stage enseignants UNSS : 23 stagiaires présents à l'INSEP. Remerciements à Irène OTTENHOF et à Richard BILLANT pour avoir animé ce stage.
- OBE : 58.000 licences contact OBE, avec le souhait d'atteindre les 80.000 en fin de saison.
- 4 au 6 septembre 2015 : forum national MiniBasket à la Grande Motte.
- Les programmes à Montpellier et à Lille sont en cours de finalisation.
- Finalisation du livret Ecole de Basket.
- EFMB : l'écriture du scripte informatique est terminée.

5. Direction Générale / Direction Technique.

- a. Point général

Patrick BEESLEY communique un point sur la Direction Technique Nationale :

- Les tests d'entrée au Centre Fédéral sont en cours, en présence de potentiels de qualité.
- Les campagnes d'été des équipes nationales sont en préparation.

- a. Licence AS Elite-Poliste

Patrick BEESLEY rappelle que cette proposition est faite en vue de l'amélioration du championnat U15 Elite. Il est question de mettre en place les licences AS pour les joueurs des pôles, sous la

responsabilité et à la discrétion des CTS. C'est une démarche exceptionnelle qui concerne les jeunes joueurs ou joueuses qui ne jouent pas ou très peu dans les pôles.

Une discussion s'engage.

Le Bureau Fédéral propose que ces licences AS Elite-Poliste soient accordées à la discrétion du CTS. Pour un club qui aurait trop de joueurs mutés (3 et plus), la FFBB accordera une aide exceptionnelle.

6. Délégation à la Formation et aux Pratiques Sportives.

a. Point général

Jean-Marc JEHANNO communique un point général sur la Délégation à la Formation et aux Pratiques Sportives :

- Souci rencontré sur la Coupe Robert Busnel : malgré les relances successives, il y a eu situation de blocage sur la programmation de la rencontre Limoges / le Portel qui a posé des problèmes, puisque la LNB a programmé deux rencontres de Pro B alors que les dates devaient être protégées.
- Jean-Pierre SIUTAT rappelle que la LNB doit s'engager à respecter les dates prévues au calendrier pour la Coupe de France

b. Equipes/Inter-Equipes en Championnats de France Senior.

Philippe CABALLO expose le projet et les précisions d'ajustements réglementaires dans le dispositif des CTC.

Une discussion s'engage et le Bureau Fédéral propose :

1. Au sein d'une CTC, deux équipes ne peuvent évoluer dans la même division qu'à condition qu'elles soient en nom propre.
Cette disposition s'applique :
 - aux championnats de France Seniors et Jeunes
 - aux championnats régionaux Seniors qualificatifs au Championnat de France.
2. Au sein d'une CTC dont l'un des clubs dispose déjà de deux équipes en championnat de France (en nom propre ou en tant que porteur en Inter équipe), si une troisième équipe accède au championnat de France, alors celle ci devra être impérativement portée par un autre club membre de la CTC.
3. Possibilités d'avoir plusieurs Inter-Equipes au même niveau sur décision de la Ligue Régionale.
Cette décision s'applique :
 - pour les championnats régionaux Seniors non qualificatifs au Championnat de France.
 - pour les championnats départementaux Seniors qualificatifs au championnat régional
 - pour les championnats régionaux de jeunes qualificatifs au championnat Inter Régional (à vérifier)
 - pour les championnats régionaux de jeunes non qualificatifs au championnat Inter Régional
 - pour les championnats départementaux de jeunes qualificatifs au championnat régional
4. Les joueuses issues des Clubs LFB et ceux LF2 avec un centre d'entraînement labellisé ne pourront pas obtenir de licence AS en vue de participer aux rencontres avec Inter-Equipes évoluant en Championnat de France.

Transfert des droits sportifs en championnat régional et notamment les Championnats "région jeunes" : latitude laissée aux LR de tolérer que l'usage des droits sportifs soit partagé au sein de la CTC. En cas de dissolution de la CTC, les droits reviennent au titulaire des droits (charge à la LR de les identifier par les modalités qui lui conviennent).

- c. Compétitions U18 : définition des principes définitifs et répartition des équipes par ligue.

Alain SALMON expose le projet (Annexe 2). Une information sera adressée aux Ligues Régionales la semaine prochaine, avec un retour demandé au 10 Avril 2015 pour les places proposées. La réunion du Bureau Fédéral du 17 Avril 2015 déterminera le nombre de places par Ligue Régionale et les réaffectations possibles. Une présentation sera réalisée au Comité Directeur du 24 et 25 Avril 2015.

d. Trophée Coupe de France Seniors – Adaptation.

Alain SALMON explique que des adaptations seront nécessaires lors de la Coupe Territoriale Qualificative dans le cadre des équipes qui descendent de Nationale Masculine 1 en Nationale Masculine 2 ou de Ligue Féminine 2 en Nationale Féminine 1. La rédaction des textes sera réalisée en collaboration avec la Commission Fédérale Juridique.

e. Montées – descentes NF3 Saison 2015-2016.

Charlotte DOREAU expose le projet pour les montées et descentes de NF3 pour la saison 2015/2016.

Le Bureau Fédéral propose de retenir la proposition suivante : 32 descentes vers les Ligues Régionales et 28 montées + 1 place réservée par la FFBB + 2 places pour les équipes Espoirs des clubs qui descendent de Ligue Féminine.

f. Demande Antibes et Fos Ouest Provence pour places en NM3.

Alain SALMON explique que la Commission Sportive a reçu des demandes de clubs de Pro B ne pouvant pas accéder sportivement à la NM3 d'obtenir des Wild-Cards afin d'obtenir un Centre de Formation agréé (Antibes, Fos Ouest Provence et Monaco ce jour). Il faut se positionner pour savoir comment gérer ces demandes en fin de saison.

Il est donc proposé de donner les 2 Wild-Cards en NM3 aux clubs d'Antibes et de Fos Ouest Provence. Si des places sont rendues par des Ligues Régionales, elles seront attribuées en priorité aux 2 autres équipes de Pro B potentiellement concernées.

Accord du Bureau Fédéral.

g. Validation liste OTM Euro 2015.

Thierry BALESTRIERE expose le document (annexe 3), regroupant les listes des OTM désignés pour l'EuroBasket 2015 à valider.

Validation du Bureau Fédéral.

h. Compétences du juge unique.

Stéphanie PIOGER informe que ce sujet est actuellement étudié par la CFO et la Commission Sportive.

Thierry BALESTRIERE a participé à une réunion la veille, durant laquelle les missions du juge unique ont été évoquées.

Une discussion s'engage.

Le Bureau Fédéral propose que le traitement de la réclamation soit étudié par le juge unique au moment où l'erreur est supposée être commise, soit une instruction au moment du dépôt de la réclamation.

i. Charte des officiels.

Thierry BALESTRIERE expose le dernier projet de la Charte des Officiels, contenant les derniers ajustements (annexe 4), ce document sera proposé lors des réunions de Zones.

7. Délégation à la Marque.

a. Point général

Raymond BAURIAUD communique un point général sur la Délégation à la Marque :

- Présentation des activations prévues de la part des partenaires de l'équipe de France
- Information du retrait d'Adidas en tant que partenaire de la NBA.
- Virginie P.... est l'acheteuse du 100.000ème billet de l'EuroBasket 2015.

8. Trésorerie.

a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER fait un point général sur la Trésorerie :

- Confirmation que la saison prochaine il n'y aura pas d'augmentation sur le tarif des licences et il est à espérer que les structures en feront autant, sauf projets locaux justifiés.
- Les dettes des clubs représentent à ce jour la somme globale, sur la saison 2014/2015, de 242.693 €. Les relances traditionnelles sont en cours.

b. Finances des clubs : étude sur les dispositions règlementaires pour les clubs non à jour avec la trésorerie.

Jean-Pierre HUNCKLER rappelle que de nombreux clubs ne règlent pas leurs dettes envers la FFBB dans les délais prévus. Différentes pistes sont étudiées et notamment :

- Faire une consultation des Ligues et Comités pour connaître la situation réelle.
- Etudier la possibilité de bloquer l'accès à FBI pour tout engagement si un club n'est pas à jour avec la trésorerie de la FFBB, de la Ligue ou du Comité.
- Dans l'article 514 des Règlements Généraux de la FFBB, remplacer le terme « participer » par « engager ».
- Mettre en place des prélèvements automatiques.
- Un courrier sera adressé aux clubs de championnat de France les informant que suite au retard de paiement il y aura une possible levée de la participation aux rencontres.

9. Délégation aux Territoires.

a. Point général

Pierre COLLOMB communique un point général sur la Délégation aux Territoires :

- Poursuite des visites des CTC.
- Le versement des aides fédérales est en cours avec un courrier d'accompagnement.
- L'ouverture de la plateforme pour l'homologation des CTC sera effective du 1^{er} au 30 Avril 2015

Stéphanie PIOGER fait part d'une demande reçue d'une CTC pour un transfert de droit, dans la Ligue des Pyrénées.

Une étude sera réalisée par le Pôle Territoires et la Commission Juridique et une nouvelle présentation de ce point au Bureau Fédéral du 17 Avril 2015.

10. Délégation au Haut Niveau.

a. Point général

Philippe LEGNAME présente un point général sur la Délégation au Haut Niveau (Annexe 5).

b. HNO : Propositions d'évolutions règlementaires.

Paul MERLIOT expose le projet regroupant les nouveautés dans la gestion de l'arbitrage de Haut Niveau.

Jean-Pierre SIUTAT propose que ce projet soit retravaillé, notamment au niveau pédagogique. Il faut également écrire les modifications réglementaires liées à ce nouveau projet. Les travaux doivent être réalisés avec le service Juridique pour une présentation au Comité Directeur des 24 et 25 Avril 2015.

Paul MERLIOT communique un point sur les travaux en cours de la CETAHN :

- Mise en place du suivi des potentiels, par un tuteur et un coach.

Par ailleurs, la Ligue Nationale de Basket demande un positionnement de la FFBB sur l'achat des oreillettes pour équiper tous les arbitres lors des rencontres de Pro A. Ces achats représenteraient un budget de 3.000€ par club, répartis en trois entre la FFBB, la LNB et le club.

Accord du Bureau Fédéral.

c. LFB : joueuses étrangères dans les centres de formation

Philippe LEGNAME explique qu'il a reçu une demande du club de Lattes-Montpellier qui demande l'aval de la LFB, pour recruter une joueuse étrangère dans son centre de formation. Une étude a été réalisée sur les joueuses composant les centres de formation de la LFB et il en ressort que 8 joueuses sont de nationalité étrangère. Or dans nos règlements, il est stipulé que les joueurs/joueuses de moins de 18 ans comptent comme joueurs/joueuses de nationalité française (licence blanche) et ne sont pas limités dans le nombre, dans ces centres de formation.

Une discussion s'engage.

Une étude doit être réalisée sur la Pro A, la Pro B et la LFB, ainsi qu'une étude juridique sur le règlement de la LFB.

d. Fenêtres FIBA – Blessures des joueurs(euses) sélectionné(e)s.

Philippe LEGNAME rappelle les principes de l'article 507.4. Depuis cette mise en place, il y a eu 5 cas de recensés. En raison de la mise en place des fenêtres FIBA pour les qualifications aux Championnats d'Europe, et des compétitions de FIBA Afrique, nous allons peut-être devoir modifier l'article 507.4.

11. Secrétariat Général.

a. Point général

Thierry BALESTRIERE communique un point sur le Secrétariat Général :

- Assemblées Générales des Ligues : participation des membres du Bureau Fédéral.
- Travaux du Service Informatique : mise en place d'une nouvelle arborescence du serveur FFBB.
- Réunions de Zones : Feuilles de présence à faire parvenir. Questions à faire parvenir au plus tôt. Le compte-rendu sera envoyé début avril, avec les réponses aux questions.

b. Composition de la Commission des Dirigeants.

Thierry BALESTRIERE communique la composition de la Commission des Dirigeants (annexe 6).

Validation du Bureau Fédéral.

c. Composition de la Commission d'Appel Dopage.

Stéphanie PIOGER propose les modifications suivantes :

- Jacques LANG en tant que Président de la Commission.

- Gérard MURGUES en tant que membre.

Validation du Bureau Fédéral. Cette liste sera proposée au Comité Directeur, en consultation à distance, pour validation.

- d. Calendrier administratif 2015-2016.

Thierry BALESTRIERE expose le premier projet de calendrier administratif (Annexe 7).

Prochaine Réunion du Bureau Fédéral le 17 Avril 2015 à Paris.